

**Les enjeux cognitifs du défi environnemental  
et le rôle du conseil agricole :  
*regards croisés France-Québec***

**Mathé Jacques**

CER-France Poitou-Charentes  
[jmathe@79.cerfrance.fr](mailto:jmathe@79.cerfrance.fr)

**Rivaud Audrey**

CRIEF-TEIR Université de Poitiers  
[audrey.rivaud@univ-poitiers.fr](mailto:audrey.rivaud@univ-poitiers.fr)



**Colloque SFER « Conseil en agriculture, acteurs marchés, mutations »**

14 et 15 octobre – AgroSup Dijon, 26 boulevard Docteur Petitjean 21079 DIJON France

**Résumé :**

Nous nous intéressons, dans cette communication, à la dynamique des ressources cognitives dans le secteur agricole français pour comprendre les difficultés que rencontrent les agriculteurs face à l'intégration des exigences environnementales dans leur système productif. Dans la mesure où les politiques agro-environnementales impliquent une modification des savoir-faire, elles nous amènent à poser la question du changement technique et organisationnel, et plus particulièrement à interroger les capacités des agriculteurs à s'approprier des innovations environnementales. Dans cette perspective, nous analysons l'organisation et la dynamique du système de production et de transfert de connaissances et de savoir-faire en agriculture. Afin de mettre en évidence le rôle clé des savoir-faire dans la réussite des politiques agro-environnementales, nous proposons une analyse croisée France-Québec.

**Mots clés :** compétences, apprentissage, politiques agro-environnementales, France, Québec.

## Introduction

Malgré de la diversité des structures productives et des filières qui le constituent, le secteur agricole dans son ensemble est confronté, avec une importance grandissante depuis les années 1990, à la nécessité d'intégrer les enjeux environnementaux dans son mode de production. Toutefois, en France, près de vingt ans après les premières mesures agro-environnementales, les progrès en matière de préservation du milieu restent timides [Dupraz et Pech, 2007]. Plusieurs travaux mettent en évidence un certain nombre de limites liées aux politiques publiques pour expliquer les difficultés des agriculteurs à prendre en compte les enjeux environnementaux dans les systèmes productifs, en évoquant entre autres la faiblesse relative de l'enveloppe financière consacrée aux politiques environnementales [Mollard et al., 2003 ; Bureau, 2007], ou en soulignant encore le caractère dual des orientations des politiques agricoles, avec d'un côté, la libéralisation du secteur et de l'autre, l'accroissement des normes, notamment environnementales [Allaire, 2002 ; Rivaud, 2008]. En nous plaçant en complémentarité par rapport à ces analyses, nous souhaitons, toutefois, mettre en lumière des enjeux moins souvent traités dans la littérature abordant la relation « agriculture-environnement », relatifs aux problèmes cognitifs que peuvent engendrer, pour les acteurs, les évolutions institutionnelles.

En incitant ou en contraignant les pratiques au respect d'un certain nombre de normes, la rupture paradigmatique que connaît le secteur agricole depuis les années 1990-2000 a des implications directes au niveau des itinéraires techniques et nécessite une adaptation en termes de compétences. Elle conduit donc à poser la question du changement technique et organisationnel, et plus particulièrement à interroger les capacités des agriculteurs à s'appropriier des innovations environnementales. À cet égard, nous avons à nous pencher sur l'organisation et la dynamique du système de production et de transfert de connaissances et de savoir-faire en agriculture, afin de comprendre dans quelles mesures les entreprises agricoles peuvent répondre aux exigences environnementales compte tenu de leur trajectoire cognitive, cette dernière étant le fruit de compromis institutionnels.

A la lumière des approches cognitivistes, qui placent la question des compétences au cœur de leur analyse du développement et de l'évolution des firmes, nous proposons dans la première partie de ce papier, une lecture de la trajectoire cognitive des exploitations agricoles, en démontrant de quelles manières celle-ci est étroitement liée au contexte institutionnel du secteur. En nous appuyant notamment sur les résultats d'une enquête de terrain réalisée auprès des agriculteurs de la région Poitou-Charentes<sup>1</sup>, cette première section nous conduit à souligner un certain nombre de facteurs d'inertie liés aux caractéristiques des savoir-faire des agriculteurs, ces derniers subissant des effets de dépendance au sentier technologique. Après avoir mis en évidence les enjeux en termes d'apprentissages nécessaires à l'amorce du processus de changement technique dans les exploitations, nous insistons dans la deuxième partie sur l'intérêt de la dimension collective dans la dynamique de production et de diffusion de savoirs et de savoir-faire nouveaux. Sur la base de l'expérience québécoise des clubs-conseils en agroenvironnement, nous proposons, à la suite, une réflexion sur les marges de manœuvre des politiques publiques françaises pour accompagner les agriculteurs confrontés au défi environnemental.

---

<sup>1</sup> Les enquêtes par entretiens semi-directifs ont été plus précisément réalisées dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, au printemps 2009, auprès de 62 agriculteurs représentatifs de la population agricole régionale.

## **I. Retour sur la trajectoire cognitive des exploitations agricoles : compétences tacites et changement technique**

En considérant la firme comme un répertoire de routines et de compétences, les approches cognitivistes – théories des compétences et évolutionnistes –, se sont attachées à mettre en évidence le rôle essentiel des mécanismes cognitifs pour comprendre les trajectoires productives des firmes et les fondements du changement technique. Elles ont notamment cherché à rendre compte du fonctionnement dynamique de la firme afin d'expliquer sa capacité d'innovation. A ce titre, les éléments analytiques qu'elles proposent nous permettent d'appréhender les formes des mutations dans l'agriculture, tant au niveau des exploitations et de leur faculté à répondre d'un point de vue cognitif aux nouvelles exigences, qu'au niveau sectoriel à travers la lecture des processus de production et de transfert de connaissances.

### **I.1. Production et transfert de connaissances en agriculture**

Afin de comprendre dans quelles mesures les entreprises agricoles peuvent mettre en place des pratiques favorables à l'entretien et la préservation de l'environnement, nous cherchons au préalable à rendre compte de la trajectoire cognitive du secteur agricole français dans sa dimension historique. Nous proposons pour cela d'adopter une lecture à un double niveau, en mettant en évidence l'évolution des savoir-faire à l'échelle de l'exploitation agricole, et en démontrant, à l'échelle sectorielle, de quelles manières ces évolutions sont le fruit de compromis institutionnalisés établis entre les agriculteurs et la société.

Traditionnellement, l'activité agricole requiert pour sa réalisation des compétences en termes d'adaptation et d'adaptabilité, en raison du caractère vivant des productions – adaptation aux conditions climatiques, agronomiques ou zootechniques. Cette spécificité implique que l'essentiel des savoir-faire des agriculteurs était construit sur l'observation de la culture ou du troupeau, et dépendait donc du contexte de chaque exploitation. Basée sur des compétences essentiellement tacites [Allaire, Wolf, 1999], la production de connaissances nouvelles en agriculture se réalisait à travers la mise en commun d'un ensemble d'expériences, lors de la constitution de groupes professionnels locaux dont l'objet était la réalisation collective de certaines pratiques [Darre, 1996]<sup>2</sup>. La somme des savoir-faire implicites pouvait, dès lors, faire l'objet d'une décontextualisation permettant la codification et donc le processus d'explicitation des compétences – ces dernières revêtant, de ce fait, un caractère transférable. Pour définir ce processus, Nonaka et *al.* [2000], dont les travaux portent sur la codification des savoirs tacites et leur diffusion, utilisent le concept d'externalisation des compétences tacites. Dans le secteur agricole, si l'externalisation était amorcée dans le cadre des communautés de pratiques, elle se réalisait toutefois plus complètement au sein des réseaux de groupes professionnels, tels les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ou les CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) pour ne donner que quelques exemples, dont la création relevait entre autres d'un désir de mettre en commun les savoir-faire, afin de les codifier plus formellement [Dupeuble, 2005]. Dans ce schéma, les connaissances tacites à la base de l'amélioration des itinéraires techniques étaient produites par les agriculteurs eux-mêmes, alors que les connaissances codifiées étaient formalisées par les techniciens agricoles [Labarthe, 2005]. Sur la base de ces connaissances formalisées, la mise en place d'un travail de recherche pouvait donner lieu à des innovations et donc à de nouveaux savoirs explicites. Ces derniers faisaient l'objet d'une transmission dans les exploitations à travers les conseils fournis par les techniciens. Ainsi, le processus de production et de transfert de connaissances se réalisait à l'appui d'un double mécanisme de formalisation de savoir-faire tacites d'une part

---

<sup>2</sup> On fait notamment référence à la constitution de chantiers d'entraide pour réaliser des tâches telles que l'ensilage ou encore la fenaison.

et d'internalisation de connaissances explicites d'autre part. On retrouve, les fondements de la dynamique de l'innovation, à savoir l'interaction entre l'apprentissage et la R&D [Lundvall, 2005].

Néanmoins, cette dynamique est progressivement bouleversée à partir des années 1960, avec l'émergence d'une nouvelle configuration institutionnelle. Les politiques publiques agricoles qui voient le jour – notamment la Politique agricole commune en 1962 – se fondent sur un compromis établi entre les agriculteurs et l'Etat, comportant un objectif commun à l'ensemble des entreprises agricoles : optimiser les rendements afin d'accroître la production et de garantir la sécurité alimentaire. Elles occasionnent la mise en œuvre de dispositifs qui se caractérisent par une cohérence exemplaire des différents niveaux de décisions et des différents d'acteurs, allant des producteurs aux organismes financiers, de développement, ou encore aux organismes de recherches agronomiques, le tout œuvrant dans un contexte d'opportunités de débouchés pour les productions agricoles [Bureau, 2007]. Ce régime de fonctionnement [Bartoli, Boulet, 1990] s'est traduit par un certain nombre d'implications au niveau de la trajectoire cognitive des exploitations agricoles. Afin de garantir l'augmentation de la productivité, les agriculteurs se sont engagés sur la voie de la spécialisation, caractéristique du régime d'accumulation intensif fordiste des Trente Glorieuses [Allaire, 1988]. Les innovations se sont orientées vers la production de références techniques standardisées, applicables au plus grand nombre d'exploitations. Elles ont été dynamisées par l'introduction et l'utilisation des outils issus du complexe de l'agro-fouritures – intrants, alimentation animale, mécanisation, etc. Le processus de production de connaissances s'est donc peu à peu affranchi du dialogue entre l'apprentissage fondé sur les compétences tacites et la production de compétences codifiées, pour privilégier les savoirs explicites dont la diffusion, en France, était principalement assurée par les organismes vulgarisation [Labarthe, 2005]. L'accroissement de la formalisation s'est traduit par une augmentation de savoir-faire répétitifs. Il s'agissait pour les agriculteurs d'appliquer un ensemble de préconisations, de codes d'utilisation, qui ont conduit à un affranchissement des spécificités liées au vivant. En effet, la maîtrise d'un certain nombre d'éléments aléatoires – relatifs aux maladies des plantes notamment – a considérablement sécurisé les performances culturelles. De ce fait, la dynamique de type « top down » des ressources cognitives a permis l'acquisition, pour les agriculteurs, d'un ensemble de compétences particulièrement appropriées aux objectifs d'optimisation et d'intensification du modèle agricole. En se centrant sur des compétences spécialisées et en s'appuyant sur les progrès diffusés massivement par les services de vulgarisation agricole de l'Etat et les organismes de formation, dont la vocation était d'apporter les bases du progrès technique au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles [Gerbaux, Müller, 1984], les exploitants français se sont positionnés parmi les plus performants du monde au regard du critère de la productivité.

Néanmoins, cette trajectoire cognitive, marquée par des investissements massifs pour la création de références techniques standardisées, s'est accompagnée d'un abandon progressif des éléments liés à l'observation et à l'adaptabilité au contexte, qui incarnaient la spécificité et la complexité des savoir-faire en agriculture. Ces compétences étant de moins en moins mobilisées, elles ont peu à peu disparu des routines des entreprises agricoles. Les agriculteurs ont donc été confrontés, en quelques sortes, à une dépossession de certains de leurs savoir-faire tacites. Or ces savoir-faire tacites oubliés représentent une des clés de voute de la mise en œuvre d'un ensemble de normes agro-environnementales.

## **I.2. Sentier de dépendance : le défi des pratiques agro-environnementales**

A partir des années 1990, un certain nombre de facteurs de déstabilisation, internes et externes, implique une modification des rapports institués entre les agriculteurs et la société.

Bien qu'il soit encore difficile de définir aussi précisément que pour la période précédente les termes d'un compromis institutionnalisé, les bases d'un nouveau paradigme agricole se dessinent autour de deux grandes lignes directrices : d'un côté, le retour à une régulation concurrentielle, passant par la diminution d'un certain nombre d'entraves aux échanges internationaux, de l'autre, la prise en compte du rôle à jouer par l'agriculture en termes de maintien d'un certain dynamisme rural et en termes d'entretien et de préservation de l'environnement – que ce soit au travers de pratiques plus respectueuses du milieu naturel, de la fourniture d'aménités rurales ou de l'implication dans les programmes de lutte contre les gaz à effet de serre par la production d'agro-carburants – [Rivaud, 2008], l'ensemble de ces éléments renvoyant à la notion de multifonctionnalité. L'émergence de ce paradigme conduit à poser d'une manière différente la question de la performance agricole, préalablement définie par des critères techniques et économiques, en y incluant notamment la dimension environnementale. Dès lors, la modification des objectifs assignés aux agriculteurs se traduit par la nécessité de mobiliser des savoir-faire nouveaux, pour répondre à la multiplicité des critères de performance. La question du changement technique et organisationnel se pose d'autant plus que les politiques agro-environnementales qui se mettent en place influencent directement les itinéraires techniques des exploitations agricoles, que ce soit dans le cadre des démarches environnementales volontaires ou dans le cadre des mesures obligatoires.

En reprenant les termes de l'analyse évolutionniste, la spécialisation cognitive des entreprises agricoles autour d'une production unique et d'un ensemble de savoir-faire répondant aux exigences du modèle d'optimisation des systèmes productifs, a conduit les agriculteurs sur un sentier de dépendance qui contraint aujourd'hui leur positionnement stratégique. L'inertie des routines et la déposssession de certaines compétences tacites limiteraient la capacité des exploitants à s'approprier les connaissances produites par la recherche agronomique en matière d'itinéraires techniques à dominante agro-environnementale. En effet, pour prendre l'exemple de la restriction des produits de traitement utilisés dans les cultures, si des techniques sont mises au point dans des organismes tels que l'INRA ou les instituts techniques, elles nécessitent pour leur mise en œuvre que les agriculteurs se réapproprient des compétences liées à l'observation dans les parcelles et au suivi de cultures *in situ*. Confrontés à un déficit de savoir-faire, les producteurs agricoles, notamment ceux installés dans les années 1980-1990, associent ce type de normes environnementales à un accroissement du risque pour la conduite de leur campagne [Dron et al., 2003]. Dans le cadre des enquêtes que nous avons réalisées auprès d'agriculteurs de la région Poitou-Charentes, le premier frein cité par les professionnels concernant la prise en compte des enjeux environnementaux dans les systèmes productifs se référait, effectivement, au risque engendré en termes de diminution des rendements de la production. La prépondérance de la question des rendements documente le fait que les agriculteurs se trouvent dans une impasse technique relative, dans la mesure où ils envisagent difficilement des itinéraires productifs fondés sur des références différentes de celles qu'ils connaissent déjà. Par ailleurs, près d'un tiers des agriculteurs rencontrés au cours de l'enquête ont évoqué plus directement les freins cognitifs, en expliquant que les normes environnementales nécessitaient l'appropriation de techniques spécifiques différentes des savoir-faire dont ils disposaient.

Outre l'inertie des routines organisationnelles propres aux entreprises, les effets de sentier se manifestent également au niveau des structures de formation [Mollard et al., 2003] et des structures de services de conseil agricole [Labarthe, 2005], nous y reviendrons par la suite. De même au sein des filières, les industries amont et aval, ayant fortement intérêt à l'intensification des pratiques agricoles, soutiennent encore vivement le modèle agricole intensif [Ansaloni, Fouilleux, 2006]. Dans cette perspective, la dépendance au sentier est

d'autant plus forte, que le conseil agronomique personnalisé est souvent dispensé par les techniciens des coopératives, dont la mission consiste également à vendre les intrants.

Sans ignorer les contraintes financières engendrées par les innovations à caractère environnemental – les coûts privés n'impliquant pas un bénéfice privé, mais public [Gasmi, Grolleau, 2003] –, ou encore les problèmes de comptabilité au sein des orientations de la gouvernance sectorielle – entre libéralisation et montée en puissance de la normalisation –, nous insistons, pour notre part, sur les limites en termes de compétences, auxquelles sont confrontés les agriculteurs pour la mise en œuvre des normes environnementales dans les systèmes productifs. En effet, le modèle de production et de transfert des connaissances qui s'est mis en place durant la période modernisatrice a entraîné les exploitants sur un sentier de dépendance, qui limite aujourd'hui leur capacité de repositionnement. En considérant que les normes produites dans le cadre des politiques agro-environnementales représentent des ressources cognitives codifiées – à l'instar des cahiers des charges – mises à la disposition des agriculteurs [Dupeuble, 2005], l'intégration de ces ressources, *i.e.* l'application de ces normes, pose avec vigueur la question l'apprentissage, sans quoi, compte tenu de la trajectoire technologique des agriculteurs, ces politiques sont appréhendées comme une contrainte à la réalisation des objectifs du modèle optimisateur. Les enjeux en termes d'appropriation des compétences apparaissent donc comme une des clés de réussite des politiques agro-environnementales. La révélation des freins micro-économiques pose, dès lors, la problématique d'une intervention publique adaptée pour intégrer les enjeux définis dans le cadre du nouveau paradigme agricole.

## **II. Apprentissage et vie collective, pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux ?**

Il convient de préciser les mécanismes qui favorisent l'appropriation par les agriculteurs de nouvelles ressources cognitives, afin d'identifier des pistes de réflexion concernant les actions à mettre en œuvre pour intégrer les enjeux environnementaux. Dans cette perspective, nous envisageons la dimension collective des processus d'apprentissage comme une des modalités de réponse au phénomène de dépendance de sentier préalablement révélé. Nous nous interrogeons, alors, sur les marges de manœuvre des politiques publiques pour accompagner les agriculteurs à travers le soutien au développement de la vie collective. Pour illustrer nos propos, nous rendons compte de l'expérience québécoise des clubs conseils en agroenvironnement.

### **II.1. L'expérience québécoise des clubs-conseils en agroenvironnement**

L'expérience québécoise des clubs-conseils en agroenvironnement illustre l'appropriation par les politiques publiques des enjeux en termes de compétences et d'accompagnement des agriculteurs dans le processus de changement technique, face au défi environnemental.

Les politiques agro-environnementales québécoises se sont saisies, aux prémisses de leur élaboration, de la question des compétences et de leur appropriation par les exploitants. En s'appuyant, d'une part, la réglementation environnementale sur les connaissances acquises sur le terrain par des agriculteurs-pionniers et en déployant, d'autre part, un certain nombre d'aides dédiées à la recherche, à l'innovation technologique et à la formation des producteurs et des agronomes, ces politiques ont avant tout cherché à accompagner, d'un point de vue agronomique, les agriculteurs dans la modification de leur système productif en faveur de l'environnement. Historiquement, les premières initiatives agro-environnementales voient le jour au Québec au début des années 1980 avec la création de modèles précurseurs de services-conseils en agroenvironnement qui assuraient la formation des producteurs dans plusieurs

régions du Québec. Ces expériences ont donné lieu en 1993 à la création des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ), dans le cadre de la mise en place du Plan Vert.

Le fonctionnement des clubs-conseils en agroenvironnement s'apparente à celui d'un CETA en France. Chaque structure est autonome et regroupe sous une forme associative 20 à 30 exploitations. Toutefois, à la différence des CETA, elle bénéficie d'un soutien public. Concrètement, le club embauche un ingénieur-agronome, chargé d'accompagner les agriculteurs en vulgarisant des pratiques respectueuses de l'environnement. L'agronome a donc un rôle de producteur de références et savoir-faire, soit à travers sa propre expérimentation, soit en transférant et/ou adaptant les travaux d'organismes de recherches, soit en co-produisant avec les agriculteurs les compétences et techniques répondant à la réglementation environnementale, tout en sécurisant et en assurant la pérennité de l'exploitation. L'aide financière apportée par les pouvoirs publics couvre en partie la formation, la rémunération et les frais inhérents aux services de l'ingénieur-conseil. En contre partie de ce soutien, le club-conseils se doit de remplir trois missions fondamentales. La première mission a trait à la réalisation d'une veille technologique et correspond donc à une production de références et de connaissances en amont. Elle s'appuie sur les liens qui existent entre les instituts de recherche, majoritairement universitaires<sup>3</sup>, et les expérimentations sur le terrain réalisées par les agronomes-praticiens. En établissant un premier niveau de codification et de références techniques standardisées – capacité des sols à recevoir les effluents d'élevage par exemple –, cette première mission impulse l'évolution des pratiques agricoles. La deuxième mission renvoie au rôle pédagogique des clubs-conseils en agroenvironnement. Elle est largement facilitée par la structure de fonctionnement des groupes, qui allie la production individuelle de connaissances empiriques par les exploitants, à la confrontation collective et à l'animation-synthèse de l'agronome-conseil. Le groupe permet ainsi la vulgarisation et le transfert de compétences à l'ensemble des producteurs, ces éléments soutenant l'activation des processus d'apprentissage. La dynamique collective apporte, par ailleurs, aux exploitants agricoles la sécurité dans la modification de ses pratiques. Cette sécurisation des démarches agro-environnementales est un élément fondamental dans l'accompagnement au changement technique. Enfin, la troisième mission des clubs-conseils se rapporte au rôle d'évaluation assigné à ces structures. Les actions menées dans les exploitations font l'objet d'un bilan. Dans cette perspective, chaque agriculteur produit l'évaluation de sa propre action à partir d'un diagnostic de départ contenu dans le Plan d'Accompagnement Agro-environnemental (PAA). Ce plan récapitule le positionnement de l'exploitation au regard de son impact sur le milieu naturel. Il précise la liste des actions à réaliser au cours des prochaines années et les orientations que le producteur doit prendre à moyen terme en matière d'agroenvironnement. A l'issue des trois années du programme, chaque producteur remet un bilan validé par l'ingénieur-agronome, afin de mesurer et/ou de chiffrer les progrès accomplis (diminution des quantités d'engrais, des pesticides, du phosphate dans les cours d'eau ou nappe, amélioration de la structure du sol, etc.). Ce bilan s'appuie sur une observation en continu du cycle de production, grâce à la confrontation entre les techniques mises en œuvre et les résultats observés. Les réunions « bout de champ », les analyses, et les profils de sols constituent les outils de l'évaluation de l'évolution des pratiques.

En 10 ans, les améliorations constatées dans les pratiques agricoles sont impressionnantes : le surplus de phosphate dans les exploitations a été diminué de 78 % ; depuis 2004, l'épandage des engrais phosphatés a été réduit de 25 % ; de 2001 à 2006, la quantité d'herbicide utilisée a baissé de plus de 30 % et les surfaces cultivées sans herbicide représentent 20 % des hectares

---

<sup>3</sup> La collaboration avec le monde universitaire permet de s'affranchir des pressions exercées par les lobbies agricoles.

de cultures ; en ce qui concerne la conservation des sols, plus de 40 % des surfaces cultivées sont exploitées sur la base de techniques simplifiées, c'est-à-dire, sans labour [Clubs-conseils en agroenvironnement, 2009].

**Tableau 1 : Des objectifs fixés aux moyens proposés par les clubs-conseils**

Objectifs du programme gouvernemental	Objectifs des clubs-conseils	Moyens mis en œuvre par les agriculteurs
Amélioration de la qualité de l'eau et de la pollution diffuse	Protéger les cours d'eau de l'érosion hydrique	Planter une bande riveraine (km) Protéger les sorties de drain (nbre)
Amélioration de la conservation des ressources et de la fertilisation intégrée	Augmenter la couverture des sols en résidus	Utiliser le chisel (ha) Cultiver des engrais verts (ha)
	Réduire la quantité d'azote utilisée	Appliquer le fumier en saison de croissance (ha) Réduire la quantité d'engrais minéraux utilisée (kg) Fractionner les applications d'azote (ha)
Phyto protection	Réduire l'utilisation de pesticides	Adopter les techniques de pulvérisation en bandes (ha) Effectuer des sarclages mécaniques (ha)

L'expérience québécoise confirme nos intuitions selon lesquelles le facteur clé de succès des programmes agro-environnementaux réside dans l'accompagnement des producteurs vers de nouvelles trajectoires productives. Les pouvoirs publics ayant identifié cet enjeu, ils ont fourni un accompagnement financier pour le développement des CCAE. Une des grandes réussites de ces organisations agricoles, créées par et pour les producteurs, réside dans leur capacité à réaliser une synthèse entre l'adaptation aux réglementations environnementales, la nécessité de pérenniser le modèle économique de l'exploitation agricole, l'intégration pour les producteurs de nouveaux savoir-faire, et l'importance de repositionner le rôle de l'agriculteur sur son milieu, dans le but de faire émerger une co-construction de savoirs autour d'un axe central – la préservation de l'environnement – en prenant en considération des spécificités liées à la production du vivant. Le succès de ces expériences, tant au niveau économique qu'environnemental, nous amène à questionner les dispositifs français de soutien pour la mise application des politiques agro-environnementales.

### **II.3. Les enjeux en termes de politiques publiques en France**

La situation française en termes d'enjeux relatifs à l'entretien et à la préservation de l'environnement est très proche de la situation québécoise. Toutefois, la structuration des politiques publiques, plus particulièrement des politiques de soutien, diffère notablement. Il nous semble important de réaliser un retour sur l'organisation et le fonctionnement des orientations publiques françaises en matière d'environnement, afin d'identifier plus précisément les éléments institutionnels de blocage, qui ne permettent pas de pallier les problèmes cognitifs internes aux exploitations agricoles. Ces orientations s'articulent autour de deux volets que nous avons déjà évoqués : un volet facultatif, recouvrant un ensemble de démarches dans lesquelles les agriculteurs ont le choix de s'engager ou non pour modifier leurs pratiques, moyennant une rétribution financière – nous avons mentionné plus haut certaines de ces démarches et les conditions de leur réussite (II.1.) – ; et le volet obligatoire auquel chaque agriculteur doit se soumettre qui fait l'objet d'une accentuation avec la mise en place des recommandations du Grenelle de l'environnement et du plan « écophyto ». Nous portons plus particulièrement notre attention sur ce deuxième volet.

Les agriculteurs français sont soumis à une double réglementation : la réglementation issue de l'Union européenne qui s'est renforcée au cours des années 2000 avec l'instauration de la

conditionnalité des aides<sup>4</sup>, à laquelle s'ajoutent les règlements mis en place par l'Etat. Ces dispositifs de régulation des pratiques agricoles ont en premier lieu des conséquences financières directes, la mise aux normes nécessitant des investissements matériels en partie supportés par les agriculteurs. Ils ont en second lieu, nous avons insisté à ce propos, des incidences sur la maîtrise des itinéraires productifs impliquant de manière plus indirecte des pertes économiques potentielles. Or, l'essentiel des ressources financières publiques à destination des agriculteurs est orienté vers un soutien aux investissements matériels – notamment à la rénovation des bâtiments. Les aides de l'Etat sont très peu développées concernant les investissements immatériels liés à l'acquisition de compétences – formation, ingénierie, investissement dans des programmes de recherche sur des pratiques alternatives. Bien que la recherche et l'expérimentation continuent de bénéficier des aides publiques, leur transposition sur le terrain est de plus en plus souvent assurée par des organismes privés – coopératives, conseil privé, etc. De ce fait, quand le conseil agro-environnemental représente un coût direct pour l'entreprise dont le bénéfice est collectif, l'incitation à investir dans l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'application de la réglementation environnementale est réduite, sauf dans le cas où les mesures sont très coercitives.

Outre les conditions de financement pour l'acquisition de ces compétences spécifiques, il convient également de poser la question des conditions de l'essaimage des nouveaux savoir-faire. La densité des exploitations, les conditions d'exercice du métier – isolement des producteurs et astreinte de travail –, le désengagement des organismes parapublics et notamment des Chambres d'Agriculture, mais surtout le syndicalisme majoritaire qui, à travers une tradition de cogestion freine la mise en œuvre des processus de conversion des savoirs et leur diffusion à grande échelle, sont autant d'éléments qui ne permettent plus de reproduire les méthodes de vulgarisation et d'engendrer les processus d'appropriation des compétences. De plus, les acteurs qui assurent aujourd'hui le conseil technique aux entreprises agricoles, issus du complexe de l'agrofourmiture et des instituts techniques ont, à l'image des agriculteurs, une trajectoire cognitive fortement empreinte des références du modèle modernisateur. L'évolution de la structure du transfert de connaissances, entre privatisation et sentier de dépendance, renforce l'inertie liée aux propres freins cognitifs des agriculteurs, et limite d'autant plus les capacités d'adaptation aux politiques agro-environnementales.

La réglementation remet donc en cause toute la chaîne de production et de transfert des compétences. Dans ce cadre, les gestionnaires de la politique agricole notamment ont à réfléchir sur des modalités originales à concevoir pour accompagner plus globalement les agriculteurs dans le processus de changement technique qui s'impose à eux, et sur les acteurs en mesure d'assurer ces fonctions d'accompagnement et de vulgarisation. Ayant insisté à plusieurs reprises sur la dimension collective du processus d'apprentissage, il est possible de concevoir des formes nouvelles de conseil collectif, en s'inspirant des organisations québécoises, basées sur un mode de fonctionnement privé, mais encouragées par l'existence d'incitations financières, sous réserve de procédures d'évaluations – diminution des impacts environnementaux. Certains acteurs déjà en place, à l'instar des coopératives, pourraient assumer, sur la base d'un encouragement financier, cette mission d'accompagnement. En effet, compte tenu de leur inscription territoriale et de leur rôle d'interface entre les producteurs et les circuits de commercialisation, les coopératives se trouvent fortement concernées par les enjeux environnementaux et elles offrent le cadre collectif qui permet de dynamiser la création de ressources cognitives (Filippi, Triboulet, 2006 ; Del'Homme et *al.*,

---

<sup>4</sup> La conditionnalité soumet le versement de certaines aides européennes au respect d'exigences en matière d'environnement, de santé et de bien être des animaux.

2008). Néanmoins, d'autres formes d'organisations, comme les structures associatives, sont envisageables. Si les formes des dispositifs d'accompagnement à mettre en place sont encore à modéliser, autour des principes du collectif et de l'instauration de soutiens financiers notamment, il persiste toutefois des enjeux relatifs à la transformation des structures professionnelles et syndicales pour dépasser les situations de *lock-in* identifiées au niveau des exploitations agricoles. Enfin, en amont de l'entreprise agricole, le défi environnemental se pose également à la recherche agronomique et à sa capacité à produire le degré de connaissances nécessaire à la sécurisation des itinéraires techniques intégrant les problématiques environnementales. En effet, les parcours alternatifs à l'agriculture productiviste ont longtemps été décriés par les différents acteurs du secteur et par les pouvoirs publics qui consacraient l'essentiel des ressources financières aux pratiques conventionnelles. Les techniciens ou ingénieurs travaillant sur ces pratiques alternatives n'ont trouvé en France qu'une faible audience.

## **Conclusion**

Les politiques agro-environnementales impliquant une modification des savoir-faire dans les exploitations agricoles, nous nous sommes interrogés dans ce papier sur les conditions cognitives de la réussite de tels programmes. Pour répondre à ce questionnement, nous avons porté notre attention sur la façon dont se sont structurés et se structurent aujourd'hui la production et le transfert de connaissances nouvelles dans le secteur agricole, afin de mettre en évidence les difficultés qui existent au regard de l'élaboration et de l'appropriation des innovations environnementales. A la suite des travaux de cognitivistes, nous avons souligné les effets de dépendance au sentier technologique qui limitent la capacité des agriculteurs à répondre, de façon individuelle, aux exigences des normes environnementales. Ayant mis en évidence les risques que cette non adaptation peut comporter pour le secteur agricole – notamment au niveau de la pérennité de certaines structures de production –, nous avons insisté sur l'importance de la vie collective dans l'agriculture, afin d'engendrer de processus d'apprentissages nouveaux. Pour illustrer nos propos, nous nous sommes référés à l'expérience québécoise des clubs conseil en agroenvironnement. Ces derniers se présentent comme des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs innovants, et performants au regard des résultats obtenus sur l'environnement. Ils posent alors la question des dispositifs institutionnels à inventer, en France, pour assurer la réussite des politiques agro-environnementales.

L'analyse en termes de compétences nous permet donc d'apporter des éléments de réflexion originaux concernant la compréhension des relations « agriculture-environnement », traditionnellement abordées par des approches institutionnalistes ou relevant de l'économie de l'environnement. Sans ignorer le rôle des institutions, au contraire, elle nous conduit à souligner les problèmes de transférabilité à grande échelle de techniques culturelles alternatives, auxquels se heurtent actuellement les politiques agro-environnementales françaises. Malgré la prise de conscience des acteurs du monde agricole de l'importance de l'entretien de la qualité du milieu naturel, il semble que la diffusion des compétences nouvelles ne puisse pas se réaliser sans un soutien au processus de production de ces savoirs nouveaux. La conception de ce soutien nécessite certainement de repenser l'affectation des aides, en questionnant notamment les possibilités de transfert des budgets du premier pilier vers le deuxième pilier de la PAC.

## Bibliographie

- Allaire G., 1988, « Le modèle de développement agricole des années 1960 », *Economie Rurale*, p. 171-181.
- Allaire G., 2002, *Les compétences professionnelles agricoles et les défis de la multifonctionnalité*, in Loi d'Orientation Agricole, Savoirs et Qualifications Professionnelles, Analyse des enjeux et perspectives pour l'évolution des savoirs, p. 151-163, Educagri, Dijon (FR).
- Allaire G., Wolf S. A., 1999, "Collective goods and accountability in technical information system", 17<sup>th</sup> Congress of European Society of Rural Sociology, August.
- Ansaloni M., Fouilleux E., 2006, « Changement de pratiques agricoles : facteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes », *Economie Rurale*, n°292, mars-avril, p 6-20.
- Bartoli P., Boulet D., 1990, « Conditions d'une approche en terme de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n°17, p. 7-38.
- Bureau J-C., 2007, *La Politique agricole commune*, Collection Repères, La Découverte, 121 p.
- Capitaine M., Benoît M., Baudry J., 2008, « Mutualisation du travail et développement de compétences territoriales », Colloque AgroParisTech-Engerf, Les coopératives agricoles, mutations et perspectives, 28 et 29 février.
- Clubs-conseils en agroenvironnement, 2009, *Bilan des activités 2007-2008. Evolution des pratiques agroenvironnementales des exploitations accompagnées pas les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ)*, 46 p.
- Darré J-P., 1996, *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissances*, Karthala, Paris, 184 p.
- Del'Homme B., Filippi M., Ugaglia A., 2008, « Innovations environnementales et proximités : de l'importance des acteurs du territoire pour l'adoption des innovations environnementales en viticulture », XLV<sup>e</sup> Colloque ASRDLF Territoire et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régionale, Rimouski, 25-27 août 2008.
- Dupeuble T., 2005, « Normalisation, ressources cognitives intermédiaires et changement institutionnel : le cas des politiques agro-environnementales en France. », INRA SAE2, 7<sup>èmes</sup> Journées des Jeunes Chercheurs, 14 et 15 mars.
- Dupraz P., Pech M., 2007, « Les effets des mesures agri-environnementales », INRA journée du département SAE2, Evaluation de la Politique agricole commune, juin
- Dron D., Dupraz P., Meynard J-M., 2003, « Grandes cultures », *Les dossiers de l'environnement de l'INRA*, n°23, p.69-92.
- Filippi M., Triboulet P., 2006, « Typologie des comportement à innover des coopératives », *Economie Rurale*, n°296, p 20-37.
- Gasmi N., Grolleau G., 2003, « Spécificités des innovations environnementales. Une application aux systèmes agro-alimentaire », *Innovations*, 2003/2, n° 18, p 73-89.
- Gerbaux F., Müller P., 1984, « La naissance et le développement agricole en France », *Economie Rurale*, n°159, janvier-février, p.17-22.
- Labarthe P., 2005, « Trajectoire d'innovation des services et inertie institutionnelle : dynamique du conseil dans trois agricultures européennes », *Géographie, Economie, Société*, 2005/3 – Vol.73, p. 289-311.

- Lundvall B.A., 2005, "Interactive learning, social capital and economic performance", Conference: Advancing knowledge and the knowledge economy, 10-11 janvier, Washington.
- Mollard A., Chatellier V., Cordon J-M., Dupraz P., Jacquet F., 2003, « L'agriculture contre l'environnement ? Diagnostic, solutions et perspectives économiques », *Annales des Mines*, Avril, p. 37-59.
- Nonaka I., Toyama R., Konno N., 2000, "SECI, Ba and leadership: a unified model of dynamic knowledge creation", *Long Range Planning*, Vol. 33, n°1, p 5-34.
- Nelson R., Winter S., 1982, *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Harvard University press, 454 p.
- Rivaud A., 2008, « Nouvelle gouvernance agricole et trajectoires productives dans les exploitations : vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux », in *Economies et Sociétés* série « Hors Série », HS n°42, p 1461-1486.